

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n°2024/05/14-21-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 14 mai 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 613-2,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant le conflit armé se déroulant sur le territoire Palestinien,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE :

OBJET : Exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants palestiniens au titre de l'année universitaire 2024 / 2025

Article unique :

APPROUVE, sous réserve d'un avis favorable de la Commission de la formation et de la vie universitaire, l'exonération totale des droits d'inscription ~~droits d'inscription~~ pour les étudiants palestiniens préparant un diplôme national, hors formation à distance, pour l'année universitaire 2024 / 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 20

Membres représentés : 12

Fait à Marseille le 14 mai 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

